

### LE DEMANDEUR

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : .....

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Autre Tél : \_\_\_\_\_

Email : .....

### PIECES À FOURNIR

- Le **formulaire de demande d'attribution** de la subvention dûment complété et le présent règlement daté et signé ;
- Une copie de **la carte d'identité** ou du passeport du bénéficiaire ;
- Un **justificatif de domicile de résidence principale** (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou d'eau potable, bulletin de salaire, attestation de Pôle emploi, justificatif de pension de retraite, ou un justificatif de pension versée ou reçue) **de moins de 3 mois** ;
- La **facture de l'abonnement de transport estival au nom du bénéficiaire** ;
- Un **relevé d'identité bancaire** (BIC/IBAN) au nom du bénéficiaire ou de l'un des parents ;
- Le **questionnaire** mobilité dûment complété.

*Dossier complet à adresser par voie postale à Pornic agglo Pays de Retz, 2 rue du docteur Ange Guépin, ZAC de la Chaussée, 44215 Pornic Cédex ou par mail à l'adresse [mobilites@pornicagglo.fr](mailto:mobilites@pornicagglo.fr).*

*Renseignement : service Mobilités de Pornic agglo Pays de Retz – Tél : 02 72 92 40 61, Email : [mobilites@pornicagglo.fr](mailto:mobilites@pornicagglo.fr)*

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) ....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre à Pornic agglo Pays de Retz tout document nécessaire à l'étude de mon dossier. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Je, soussigné(e) ....., m'engage à ne percevoir qu'une seule subvention de Pornic agglo Pays de Retz, non renouvelable, par foyer.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

*Précédé de la mention « Lu et approuvé »,*

## Conditions

### Préambule

Afin d'améliorer l'accès des jeunes aux commerces, services et loisirs, aux plages et aux animations estivales du territoire, la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz a décidé d'accorder une aide au financement d'abonnements de transports estivaux, sous la forme d'une subvention, aux jeunes de 14 à 25 ans d'accéder plus facilement au réseau régional (car et/ou train).

### Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions d'octroi de la subvention pour l'aide au financement d'abonnements de transports estivaux, à savoir les abonnements sur les mois de juillet et/ou août, concernant :

- **Les lignes de cars régulières Aléop**
  - Abonnement mensuel pour les moins de 18 ans non scolaires
  - Abonnement mensuel pour les 18-25 ans
  
- **Le train TER**
  - Pass Jeune TER Aléop
  - Abonnement Tutti moins de 26 ans sur la ligne Nantes/Pornic

### Article 2 – Durée du dispositif

Les abonnements pris pour les mois de juillet et/ou août 2021 sont éligibles à la subvention.

Le montant total des subventions sera versé dans la limite des crédits annuels votés au budget.

### Article 3 – Conditions d'éligibilité : engagements du bénéficiaire

Peuvent bénéficier d'une aide au financement d'abonnements de transports estivaux, tous les jeunes, de 14 à 25 ans, résidant sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz (hors communes desservies par la navette estivale 2021, à savoir Pornic, La Bernerie-en-Retz, les Moutiers-en-Retz). Les personnes morales sont exclues du dispositif d'aide.

Une seule aide, non renouvelable, sera attribuée par foyer fiscal.

Chaque bénéficiaire s'engage à répondre aux éventuelles enquêtes qui pourraient lui être adressées par Pornic agglo Pays de Retz. Elles permettront d'évaluer l'impact du dispositif.

### Article 4 – Modalités de financement et de versement de l'aide

En vertu de la délibération n°2021-177 du Conseil Communautaire du 25 mars 2021 et sous réserve du respect des conditions définies au présent règlement, Pornic agglo Pays de Retz verse au bénéficiaire une subvention correspondant à 50 % du montant de l'abonnement de transport estival.

Le bénéficiaire devra faire parvenir son dossier de demande de subvention auprès de Pornic agglo Pays de Retz en y joignant les documents suivants :

- Le formulaire de demande d'attribution de la subvention dûment complété et le présent règlement daté et signé ;
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport du bénéficiaire ;

## **DISPOSITIF TITRES TRANSPORTS JEUNES**

### **REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION**

- Un justificatif de domicile de résidence principale (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou d'eau potable, bulletin de salaire, attestation de Pôle emploi, justificatif de pension de retraite, ou un justificatif de pension versée ou reçue) de moins de 3 mois ;
- La facture de l'abonnement de transport estival au nom du bénéficiaire ;
- Un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) au nom du bénéficiaire ou de l'un des parents
- Le questionnaire mobilité dûment complété.

Toute demande de subvention doit être adressée et accompagnée d'un dossier complet par voie postale à l'adresse suivante :

**Pornic agglo Pays de Retz**  
**Service Mobilités**  
2 rue du docteur Ange Guépin  
ZAC de la Chaussée  
44215 Pornic Cédex

Ou par courrier électronique à l'adresse : [mobilites@pornicagglo.fr](mailto:mobilites@pornicagglo.fr).

#### **Article 7 – Modalités d'attribution**

Les dossiers seront instruits dans l'ordre d'arrivée par les services de Pornic agglo Pays de Retz sous réserve du respect des conditions d'éligibilité au dispositif et dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. Le bénéficiaire sera informé par courrier électronique des suites données à sa demande.

Le versement de la subvention par virement bancaire interviendra dans un délai de trois mois maximums après vérification de la conformité du dossier. Un avis d'attribution sera adressé par courrier électronique au bénéficiaire. Dans le cas où le dossier s'avèrerait incomplet, le bénéficiaire disposera d'un délai d'un mois pour apporter la ou les pièce(s) manquante(s). Passé ce délai d'un mois, sans retour de la ou les pièce(s) manquante(s), le dossier sera réputé définitivement incomplet et la subvention ne pourra être accordée.

#### **Article 8 – Participation enquête(s)**

Le bénéficiaire accepte de participer à toutes enquêtes relatives aux modes de déplacements sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

À

Le

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »

Dans le cadre de votre demande de remboursement titre jeune, nous souhaiterions connaître vos habitudes en matière de mobilités et usages. Nous vous remercions pour votre collaboration.

**Vous êtes :**

- Un homme
- Une femme

**Vous avez :**

- 14-17 ans
- 18-21 ans
- 22-25 ans

**Quel mode de déplacement utilisez-vous le plus régulièrement pour les déplacements suivants ?**  
(une seule réponse par ligne) :

	Marche	Vélo	Transport en commun	Deux-roues motorisé	Covoiturage	Voiture individuelle	Autre	Non concerné
<b>Trajets domicile/travail ou lieu d'études</b>								
<b>Trajets utilitaires (RDV, achats, ...)</b>								
<b>Loisirs</b>								
<b>Autre</b>								

**Quel est la distance moyenne parcourue pour vos déplacements :**

- Moins de 2 km
- De 2 à 5 km
- De 5 à 10 km
- De 10 à 15 km
- Plus de 15 km

**Aviez-vous déjà souscrit un abonnement sur le réseau régional (train et/ou bus) auparavant ?**

- Oui
- Non

**Si oui, lequel ?**

- Abonnement Aléop
- Abonnement TER
- Autre : précisez .....

**Si oui, à quelles fréquences l'utilisiez-vous ?**

- Une fois par mois
- Une fois tous les quinze jours
- Une à deux fois par semaine
- Tous les jours

**Pour quel motif de déplacement principal envisagez-vous d'utiliser votre abonnement ? (une seule réponse)**

- Trajets domicile/travail ou lieu d'études
- Trajets utilitaires (RDV, achats, ...)
- Loisirs
- Autre :

**La subvention accordée par Pornic agglo Pays de Retz a-t-elle été :**

- Décisive pour l'achat d'abonnement
- Incitative pour l'achat d'abonnement
- N'a eu peu ou pas d'influence

**Comment avez-vous eu connaissance de l'aide de Pornic agglo Pays de Retz ?**

.....  
.....

**Avez-vous d'autres remarques ou suggestions ?**

.....  
.....

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatif destiné à l'étude de votre demande de subvention et à des fins statistiques. Les destinataires de données sont les agents de Pornic agglo Pays de Retz instruisant les demandes de subvention et en charge de l'exploitation de ces données. Aucune information ne sera communiquée à des tiers ni utilisée à des fins personnelles. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Pornic agglo Pays de Retz, Service Mobilités, 2 rue du Dr. Ange Guépin, ZAC de la Chaussée, 44215 Pornic Cédex.*